

Circonscription :	Lillebonne
École :	Primaire NOINTOT

Date :	06/11/2020
Heure de début :	18h00
Heure de fin :	20h15

Liste des membres de droit : (En cas d'absence, préciser après le nom « Absent ou Excusé »)

La directrice :		Secrétaire de séance :		L'IEN :	
Mme Legay		Mme Cartel		Mme Mazari (excusée)	
Les enseignants :		Le maire ou son représentant :		Les représentants de parents d'élèves :	
Mme	Le Barbé (excusée)	Mme	Courcot	Mme	Caviglioli
Mme	Moehrlé	Le DDEN :		Mme	Lepillier (absente)
Mme	Téqui	Mme	Jousse (excusée)	Mme	Godet
Mme	Cartel	Autres représentants : mairie, association ...		Mme	L'Hostis
M.	Deveaux	M.	Herrero 1 ^{er} adjoint au maire	Mme	Dubois (excusée)
Mme	Deveaux (excusée)	Mme	Paris Atsem PS/MS	Mme	Mazurier-Pesquet
Mme	Thouron	M.	Cadiou Maire de Raffetot	Mme	Magloire-La-Grève (absente)
Mme	Dupont (absente)	M.	Mauger (adjoint Raffetot)	M.	Andreu
Mme	Lessault	Mme/M.		Mme	Paris (excusée)
Mme/M.		Mme/M.		Mme/M.	
Mme/M.		Mme/M.		Mme/M.	
Mme/M.		Mme/M.		Mme/M.	
Mme/M.		Mme/M.		Mme/M.	
Mme/M.		Mme/M.		Mme/M.	
Mme/M.		Mme/M.		Mme/M.	
Mme/M.		Mme/M.		Mme/M.	
Mme/M.		Mme/M.		Mme/M.	

ORDRE DU JOUR (cocher les points abordés)

Pédagogie		Organisation		Administratif	
Équipe pédagogique		Équipement numérique		Équipement sportif	Demande de travaux-équipement / planification
Effectifs et structure pédagogique	X	Partenariat		Règlement intérieur	X
Organisation du temps scolaire	X	Accueil des PES		Sécurité : modalités des exercices d'évacuation et de confinement (PPMS)	X
Programmations de cycles		Bilan de fin de cycle		Fêtes d'écoles	Sécurité (situations à soumettre...) X
Évaluations nationales	X	Travail avec le RASED ou le pôle ressource	X		Hygiène (situations à soumettre...) X
Évaluations internes		Aide aux élèves en difficultés : modalités de prise en charge			
Projet d'école (présentation, bilan, sorties...)	X	Décloisonnement, échanges de service			
Intervenants	X				
Bilan de coopérative scolaire (financier et projets)	X				
Évaluation					
Matériel didactique					
APC choix et contenus	X				

Délibérations du Conseil d'école :

Chaque point de l'ordre du jour est repris ci-dessous :

CONSEIL D'ÉCOLE DU 8 NOVEMBRE 2019

Le conseil s'est tenu à la salle des fêtes en raison des conditions sanitaires à respecter

Ordre du jour:

- Effectifs de rentrée et répartition
- Bilan coopérative scolaire 2019/2020
- Règlement intérieur
- Vie scolaire
- Santé, Restauration scolaire, hygiène
- Sécurité et équipements
- Questions diverses

Résultats aux élections des représentants de parents :

Taux de participation : 60,14 % (l'an dernier 61,15 %)

166 votants sur 276 inscrits.

Une seule liste, 8 titulaires élus et 1 suppléant

Les élections ont eu lieu cette année uniquement par correspondance.

Présentation et installation des représentants de parents élus.

Les représentants de parents ont choisi de ne pas venir tous, à ce premier conseil d'école, suite au protocole sanitaire en cours.

Effectifs de rentrée et répartition:

L'école compte aujourd'hui 199 élèves pour 8 classes (Moyenne par classe de 25 élèves)

La répartition est ainsi faite:

PS/MS : Mme THOURON 13 PS et 10 MS

PS/MS : Mme DEVEAUX 13 PS et 10 MS

GS :	M. DEVEAUX	21
CP :	Mme LEGAY, Mme DUPONT	26
CE1 :	Mme LE BARBE	26
CE2 :	Mme MOEHRLE	28
CM1 :	Mme TEQUI	24
CM2 :	Mme CARTEL	27

Pour l'instant, 19 PS sont prévus pour la rentrée prochaine.

Nointot 16 et Raffetot 3

M. Cadiou, Maire de Raffetot, fait noter que les effectifs vont augmenter dans les années à venir car de nombreuses constructions sont en cours dans le village

Bilan coopérative scolaire 2019/2020:

Le bilan de l'année 2019/2020 est présenté aux membres du conseil d'école.

Il a été vérifié par les membres de la commission de contrôle.

Produits: 7228,65 € Charges: 5623,12 € Bénéfice : + 1605,53 €

SOLDE au 31 août 2020 : 10022,97 €

Bilan des actions 2019/2020 :

- Sorties scolaires (cinéma de fin d'année) : - 1428,40 €
- Chocolats de fin d'année : + 1153 €
- Les acomptes versés pour les sorties de fin d'année scolaire ont été remboursés

Subvention mairie de Nointot : 800,00 €

Subvention mairie de Raffetot : 300,00 €

A ce jour, 87 % des participations volontaires ont été versées.

Pour rappel : 1 enfant 18,00 € 2 enfants 28,00 €

3 enfants 35,50 € 4 enfants 42,00 €

Le cahier des comptes de la coopérative scolaire est consultable au bureau de la directrice les jours de décharge ou sur rendez-vous.

Pour l'année 2020/2021, font partie de la commission de contrôle :

Mme Cartel, enseignante et Mme Caviglioli et M. Andreu, parents d'élèves

Règlement intérieur:

Le règlement intérieur fixe les droits et les devoirs de chaque membre de la communauté éducative (parents, enseignants, enfants, adultes intervenant à l'école). Il définit les règles de vie de l'école sur les temps scolaires et péri-scolaires (école/cantine/garderie)

Le contexte sanitaire dans lequel nous nous trouvons actuellement implique la mise en place d'un protocole sanitaire pour l'école. Ce protocole sanitaire est une « extension » du règlement intérieur et doit être respecté par tous.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Animations scolaires :

1. Intervenants :

- ➔ Les 3 classes de CE2, CM1 et CM2 bénéficient d'un animateur EPS agréé à raison d'une séance de 50 minutes par semaine durant toute l'année. (prise en charge financière Caux Seine Agglo)
- ➔ Les 2 classes de CP et CE1 bénéficient d'un animateur EPS agréé à raison d'une séance de 50 minutes par semaine durant toute l'année (prise en charge financière par les communes de Nointot et Raffetot)
- ➔ Les intervenants apportent leur technicité et le matériel pour les 5 disciplines suivantes : dubble dutch, danse, jeux de raquettes, jeux de ballons et course d'orientation. Chaque enseignant fait au moins une deuxième séance d'EPS avec sa classe. L'école utilise les nombreuses infrastructures municipales (salle polyvalente, dojo, city et stade). Depuis la rentrée du 2 novembre, seule la salle polyvalente peut être utilisée.
- ➔ 6 classes, de la GS au CM2, vont ou iront à la piscine de Bolbec le vendredi après-midi pour une période d'un trimestre. Arrêt des séances depuis le 2 novembre jusqu'au 1^{er} décembre (les piscines Caux Seine Agglo sont fermées) pour l'instant.
- ➔ Les 5 classes de l'élémentaire bénéficient de l'intervention d'une musicienne du conservatoire de Gravenchon.

Une séance de 30 min le jeudi toutes les semaines pendant toute l'année. Chaque groupe classe travaille dans sa classe (protocole sanitaire)

Projet commun : « Le développement durable » Apprentissage de chants sur le thème et création d'instruments réalisés à partir de recyclage.

2. Evaluations :

→ Les élèves de CP et CE1 ont passé les évaluations nationales mi-septembre. Ces évaluations sont plus que jamais cette année un outil d'aide diagnostique afin d'orienter la programmation de travail de chaque classe et de chaque cycle.

Les parents des deux classes seront informés des résultats en distanciel (conditions sanitaires à respecter)

3. APC et pôle ressource :

→ Les APC ont lieu les lundis, mardis et vendredis de 16h30 à 17h15 (45 minutes). Les enfants bénéficient d'aide pour remédier aux difficultés d'apprentissage.

Les APC ont lieu par période, de vacances à vacances. Les parents des enfants concernés sont informés avant chaque période.

Les APC se poursuivent, y compris dans le contexte de reprise actuel.

→ Le pôle ressource de la circonscription comprend psychologue scolaire, médecin scolaire et enseignants spécialisés. Les enseignants de l'école font appel à ce pôle ressource quand les aides mises en place en classe ne suffisent plus à enrayer la difficulté scolaire. Les parents sont toujours informés avant la demande d'intervention du pôle ressource et doivent donner leur accord.

4. Animations coopérative et sorties scolaires :

→ Les grilles de fin d'année (vente de cases au profit de la coopérative scolaire) n'auront pas lieu cette année puisque les enfants ne peuvent pas sortir pour vendre leurs cases.

→ La crise sanitaire du printemps dernier ne nous a pas permis de faire les sorties pédagogiques prévues, les photos de classes ni la fête de fin d'année.

→ Les sorties pour cette année ne sont pas interdites mais le contexte sanitaire et sécuritaire met à mal nos ambitions.

→ Les représentants de parents proposent leur aide pour toutes actions qui

pourraient être entreprises afin de récolter des fonds pour la coopérative.

5. Plan de continuité pédagogique :

→ En cas de fermeture de classe ou d'école :

- cours en ligne et classe virtuelle « ma classe à la maison »
- envois de travaux par mail des enseignants + groupe visio dans la mesure du possible.
- Suivi du travail des enfants

Une enquête a été donnée aux parents concernant l'environnement numérique à la maison afin de palier aux manques si besoin.

→ Si un enfant est absent car un membre de sa famille est cas positif à son domicile, le travail fait en classe lui sera donné à son retour (comme pour toute autre absence maladie)

Santé, Hygiène et Restauration scolaire :

- 16 PAI (projet d'accueil individualisé) ont été mis en place pour des enfants allergiques, asthmatiques ou nécessitant la prise de médicaments sur le long terme. La directrice, les enseignants concernés ainsi que la municipalité (pour cantine et garderie) ont une copie. Dans chacune des classes concernées, une affiche indique clairement l'endroit où se trouve la trousse d'urgence contenant les médicaments de l'enfant.
- L'infirmière de la PMI de Bolbec a prévu d'intervenir auprès des enfants de MS (bilan des 4 ans)
- L'infirmière scolaire verra les élèves de CP (bilan des 6 ans) courant décembre
- Dans le cadre du respect du protocole sanitaire, les enfants déjeunent à la cantine par groupe classe. Les groupes classes sont au maximum espacés dans le réfectoire. Des séparations sont matérialisées au sol dans la cour pour que chaque classe joue sans se mélanger aux autres. Les enseignants rappellent aux enfants d'emmener les masques pour l'après-midi avant le départ à la cantine pour qu'ils puissent le changer dès la fin du repas.
- Depuis la rentrée du 2 novembre, un nouveau protocole sanitaire est mis en place. La directrice remercie la municipalité pour l'aide apportée dans sa mise en place et le respect de ces mesures .

- **Rappel du rôle essentiel des parents :**
 - prévenir si fièvre ou apparition de symptômes
 - informer si un malade dans la famille
 - fournir 2 masques (voire 3) pour les enfants du CP au CM2 (avec pochettes pour les ranger)
 - Respecter les horaires décalés d'entrée et de sortie
 - Respecter la distanciation sociale aux abords de l'école
- **En classe :**
 - respect de la distanciation physique lorsqu'elle est matériellement possible
 - respect des gestes barrières (lavage des mains et port du masque pour tous les adultes et les enfants du CP au CM2)
 - aération des locaux avant l'arrivée des enfants, à chaque récréation et pendant le repas
- La directrice demande à la mairie la fourniture de quelques dizaines de masques enfants pour parer aux éventuels oublis ou casse d'élastiques.

Sécurité et équipements :

- L'exercice incendie a eu lieu le 21 septembre : aucun incident. Les 200 élèves et tout le personnel sont sortis de l'établissement en moins de 3 minutes. Il est demandé de hausser le son de l'alarme en maternelle
- Le niveau Vigipirate « urgence attentat » a été réactivé depuis la rentrée de novembre. L'exercice PPMS intrusion va être effectué en novembre. L'an dernier, il a été demandé un système d'alarme visuel et distinct du PPMS risques majeurs (les conduites à tenir étant différentes). La mairie a demandé un devis et le proposera au budget communal 2021.
- **Rappel des modalités des 3 exercices :**
 - incendie : système avec des boîtiers incendie dans chaque lieu de l'école (classes, cantine, salle de motricité) qui déclenche une sonnerie incendie. Lieu de rassemblement : place de la Fontaine devant l'école.
 - PPMS risques majeurs : une sonnerie (différente de l'incendie) qui ne peut être déclenchée que du bureau de la directrice (respectant 3 fois un son montant et

descendant). Toutes les classes sont confinées dans le bâtiment maternelle.

- PPMS intrusion/attentat : La même sonnerie, que PPMS risques majeurs, est utilisée mais sans répéter le son 3 fois. Chaque classe doit rester sans bruit dans la salle où elle se trouve. Le fait que ce soit la même sonnerie prêle à confusion.
- Tous les blocs « issue de secours » sont opérationnels et des blocs ont été installés en CE et CM où il n'y en avait pas encore.
- Le changement des portes de classe de CM (avec barre « anti panique ») n'est pas prévu par la municipalité (coût élevé : 3000 € par porte)
- Il est demandé de faire réparer le grillage côté cour maternelle et d'envisager une solution pour protéger les arêtes en ciment des rebords de fenêtres et embrasures de portes.

Questions diverses:

- ➔ Les représentants de parents tiennent avant tout à remercier la municipalité, l'équipe enseignante et notamment Mme Legay pour la gestion de cette « crise » depuis le mois de mars.
- ➔ Les parents d'élèves font remonter le fait qu'il n'y ait qu'une seule personne pour s'occuper des enfants à la garderie (pose problème quand un enfant veut se rendre aux toilettes ou qu'il faut prodiguer des soins à un enfant). Mme le Maire indique que depuis fin septembre, il y a 2 personnes en permanence pour la garderie matin et soir.
- ➔ Les parents souhaitent rappeler que le port correct du masque doit être respecté par tous les adultes intervenant à l'école.

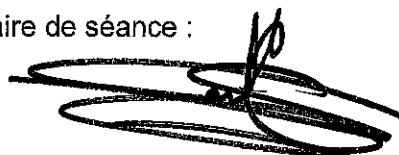
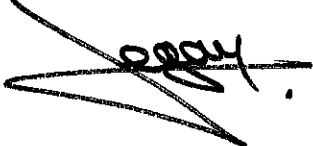
La séance est levée à 20h15.

Décret n°90-788 du 6 septembre 1990 – Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires
Art. 20. - A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Signatures :

Président de séance

Secrétaire de séance :



Transmis à l'IEEN par la directrice d'école le 30/11/2020

Partie réservée à la circonscription

Document reçu le :	Ce compte-rendu n'appelle aucune remarque particulière	
Réponse fournie le :	Ce compte-rendu appelle les remarques suivantes	
Remarque(s) éventuelles(s)		
L'IEEN		